

M. CORRÉARD

Le degré de précision de l'évaluation du revenu national

Journal de la société statistique de Paris, tome 89 (1948), p. 128-136

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1948__89__128_0

© Société de statistique de Paris, 1948, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

VI VARIÉTÉ

Le degré de précision de l'évaluation du revenu national.

L'objet de cette étude est de connaître le degré de la précision qu'on a obtenu dans l'évaluation du revenu national et de rechercher l'amélioration qu'on pourrait obtenir. Nous devons d'abord indiquer quel sens donner à l'expression « revenu national ».

En nous excusant de ne pas adopter purement et simplement l'une des définitions qui ont été proposées par les économistes (nous voudrions dire les « sociétistes ») qui ont traité de cette question à l'étranger ou en France, nous tenons à proclamer

la dette de reconnaissance contractée envers eux, spécialement à l'égard du professeur Perroux qui a si brillamment résumé les problèmes concernant le revenu national dans le livre paru sous ce titre aux Presses Universitaires de France, ainsi que de M. Kuznets, dont la définition, bien que différant de la nôtre, lui sert de support.

* *

Nous dirons :

Le revenu national est la valeur des biens produits par la nation pendant une période déterminée, augmentée des prestations reçues de l'étranger pour une cause autre que la vente d'une partie de ces biens.

Les valeurs élémentaires qui composent le total sont exprimées en unités monétaires du pays au jour où les biens sont remis à celui qui en fera usage ou à l'expiration de la période considérée s'ils n'ont encore été remis alors à aucun destinataire.

Nous pensons que cette définition est celle qui répond le mieux au sens des deux mots réunis dans l'expression « revenu national » et qu'il est facile, si on en adopte une autre, de faire les additions ou soustractions nécessaires pour passer de celle-là à celle-ci.

* *

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il paraît utile de définir quelques autres quantités dont le montant est étroitement lié à celui du revenu national, bien qu'elles en diffèrent notablement.

Le revenu total net des particuliers est le total des sommes qui leur ont été remises pendant une période déterminée pour qu'ils puissent en disposer librement. Les sommes qu'ils sont tenus de verser à l'État, à des collectivités ou à d'autres particuliers pour d'autres causes que des achats volontaires ne sont donc pas comprises dans le total. Les versements des collectivités y compris ceux de l'État concourent à former ce revenu total net.

Le total des prix d'achat d'objets neufs ou de services comprend les prix payés pendant une période déterminée, soit par les particuliers, soit par l'État ou les autres collectivités pour rémunérer la prestation de services ou la fourniture d'objets ou de biens, durables ou non durables, que la consommation soit immédiate, à court terme ou à long terme.

La valeur des emplois directs est celle des services que l'on se rend à soi-même, ou des objets que l'on se fournit à soi-même.

La variation réelle de l'actif national, pour une période déterminée, comprend l'augmentation des biens réels, ou la diminution (par destruction, usure ou consommation de stocks) des biens réels, que ces biens appartiennent à des particuliers, à l'État, ou à toute autre collectivité.

La variation apparente de l'actif national comprend cette variation réelle, plus celle de l'actif fictif : l'accroissement de cet actif fictif vient de la formation de créances nouvelles, sans contre-partie en biens réels, et des variations consécutives aux pertes de valeur de la monnaie; la diminution vient des causes inverses.

En étudiant le degré de précision de l'évaluation du revenu national, nous serons amenés à donner les explications complémentaires que pourrait comporter l'emploi des termes qui précèdent.

* *

Un des seuls pays où l'on trouve des évaluations d'ensemble concernant le revenu national est celui des États-Unis d'Amérique. « Washington, disait Francis Delaisi, est la capitale de la statistique ». Dans des bureaux immenses, des armées de fonctionnaires travaillent à rassembler, interpréter, coordonner des renseignements. Et les Américains ne croient pas faire ainsi une dépense inutile. Ils ne disent pas, comme

un haut fonctionnaire français, qui fut même quelque temps ministre, en présence de nos si pauvres statistiques : « Le moment est-il opportun pour nous offrir un tel luxe ? » Cependant, malgré tout le déploiement de forces que l'on peut faire et la conscience professionnelle de ceux qui les déploient, il paraît probable que bien des incertitudes subsistent et qu'il faut souvent recourir à des approximations parfois assez grossières. Il reste que les estimations d'ensemble données par les Services officiels fournissent certainement des résultats qui sont de l'ordre de grandeur des valeurs réelles, probablement un peu inférieures, pensons-nous.

Le recensement général de la population est fait aux États-Unis tous les dix ans, en même temps qu'un recensement portant sur la production agricole. Les questionnaires sont détaillés, et l'on paraît croire à l'exactitude des réponses qui y sont faites. Des recensements spéciaux sont opérés, à des intervalles beaucoup plus rapprochés, d'un côté pour les industries en général, et spécialement, d'autre part, pour les industries extractives, pour le commerce de gros, pour le commerce de détail, pour les transports routiers ou ferroviaires, pour le bâtiment, pour les « utilités publiques ».

Si l'on considère le questionnaire relatif aux industries en général, on voit qu'il comporte la valeur totale des produits où figure la « valeur ajoutée », différence entre ce total et le coût des matériaux, comprenant toutes fournitures). C'est la valeur ajoutée qu'il faut retenir comme une partie du revenu national, tel que nous l'avons défini, qu'elle serve à payer des salaires ou des impôts, ou qu'elle soit gardée comme bénéfice, car la partie qui concerne le coût des matériaux figure bien, comme valeur ajoutée, à un autre article. Ainsi, dans le coût des matériaux de l'industrie automobile, entre implicitement la « valeur ajoutée » par l'industrie du fer. Le total des « valeurs ajoutées », en 1939, par les différentes industries, autres que celles qui sont classées à part, était estimé à un peu moins de 25 milliards de dollars. Quelque soin que l'on puisse apporter à répondre au questionnaire et à contrôler ces réponses par les rapprochements avec des indications d'autre nature, particulièrement de source fiscale, le questionnaire ne peut pas donner tous les renseignements, puisqu'il n'est adressé qu'aux entreprises faisant annuellement des affaires pour plus de 5.000 dollars.

Dans la même année 1939, pour les industries extractives, on trouve environ 6 milliards de dollars, pour les chemins de fer, 4 milliards, pour l'agriculture 8 milliards. La valeur des produits agricoles, élément important du revenu national, avait formidablement baissé à la suite de la crise de 1930. Elle était de 21 milliards en 1920, mais elle est revenue presque à ce montant, en 1944. Ce n'est d'ailleurs là que le produit des ventes; il s'y ajoute la valeur des « emplois directs », produits consommés en nature, qui atteignent une valeur importante, bien que moins élevée proportionnellement qu'en France. Nous n'avons pas sous les yeux les revenus afférents aux autres branches, notamment au commerce, pour lequel la « valeur ajoutée », aux États-Unis, est très considérable et maintes fois parasitaire.

* * *

Pour l'évaluation du revenu national, les statisticiens américains ne sont pas tous d'accord et les procédés employés ont varié. Des décisions officielles récentes ont été prises, concernant ce que le professeur Perroux appelle pittoresquement « les termes récalcitrants ».

On a décidé d'inclure dans le revenu national les « loyers fictifs » des maisons ou locaux habités par leur propriétaire. A notre avis, c'est confondre le revenu national avec le revenu total net des particuliers. Les loyers, réels ou fictifs, n'ont pas à être inclus, à moins qu'ils ne soient payés par des étrangers. C'est au moment où une maison est construite que le revenu national est augmenté : cette augmentation est constatée par le paiement fait au constructeur. Si, ensuite, le propriétaire amortit sa dépense par des loyers, réels ou fictifs, c'est une affaire qui intéresse le revenu net des particuliers : ils peuvent se payer des sommes entre eux, sans que cela intéresse le revenu national.

Les arrérages de la dette publique cessent d'être compris dans le revenu national, ce qui est juste, car ce règlement entre État et particuliers n'ajoute rien aux biens de la nation, durables ou immédiatement consommés. Mais on continue à inclure les intérêts des emprunts autres que ceux du Gouvernement fédéral, ce qui paraît un contre-sens.

Les impôts sur les profits des sociétés seront inclus, ce qui est raisonnable, car ces impôts, comme les profits eux-mêmes, forment une partie des prix, et le revenu national, faute de mieux, est calculé d'après les prix (si on le calcule « au coût des facteurs », comme dit M. Perroux, cela revient encore, par une autre méthode, à le déterminer d'après les prix).

Les subventions aux entreprises privées seront exclues du revenu national, ce que nous croyons être une erreur, car elles ont pour effet d'imputer une partie du prix au Trésor : que les habitants la payent directement ou par l'intermédiaire de l'impôt, c'est toujours eux qui la supportent.

Nous ne voyons pas que les États-Unis aient entrepris une évaluation d'ensemble des sommes qui sont payées par les étrangers et qui forment une partie du revenu national. Faut-il d'ailleurs comprendre dans ce revenu la valeur des marchandises qui sont fournies aux pays d'Europe, sous couleur d'un prêt dont le remboursement paraît aléatoire, ou même, délibérément à titre gratuit?

En ce pays que nous avons pris pour exemple parce que le souci de la statistique est poussé très loin, on n'arrive pas encore à une évaluation pleinement satisfaisante du revenu national. Pour la France, nous allons voir à la fois combien les conditions d'estimation sont lamentables et comment elles pourraient être rendues excellentes, au moins pour une partie des éléments.

* * *

L'Institut de Science économique appliquée, dirigé par M. Perroux, a été chargé d'une enquête pour rechercher et apprécier les données supplémentaires utilisables en vue d'une évaluation améliorée du revenu national. Malheureusement, il s'agissait d'améliorer quelque chose qui existait à peine. Nous commençons par cette étude, car elle éclaire vivement les incertitudes et les insuffisances des travaux antérieurs.

Les enquêteurs étaient en beaucoup trop petit nombre et le temps dont ils disposaient était beaucoup trop limité. Leur compétence, si elle n'a pu parer à ces défauts essentiels, en a cependant atténué l'effet.

Ils ont d'abord fait la critique des moyens par lesquels on avait cherché à obtenir le montant total des revenus distribués.

Cette critique n'est, malheureusement, que trop justifiée. Elle conduit à la conclusion que les renseignements utilisés jusqu'ici pour les différentes catégories globales de revenus, ou sont peu exacts, ou sont fragmentaires et se prêtent difficilement à l'extrapolation.

Les enquêteurs ont ensuite cherché le moyen d'adjoindre au montant total des revenus distribués, quelque incertain qu'il puisse être, celui des profits non distribués et d'en retrancher les « transferts » qui feraient double emploi pour l'estimation du revenu national.

Nous sommes ici moins pessimistes que les enquêteurs. Nous pensons qu'un dépouillement, relativement assez facile, des comptes rendus d'assemblées générales, permettrait d'obtenir une estimation assez exacte des profits non distribués et que, en majorant le total d'un pourcentage approprié, pour tenir compte de ce qui ne fait pas l'objet de comptes rendus, on aurait au moins l'ordre de grandeur de l'ensemble. Quant au montant des déductions, qui correspondent à ce que les Anglais appellent les « revenus non gagnés », il est relativement facile d'en obtenir une approximation, parce que la plus forte part figure aux budgets et qu'on a des données qui permettent d'apprécier le total des loyers et des intérêts de créance.

Ce ne serait, malheureusement, qu'une partie des renseignements nécessaires,

et nous pensons, avec les enquêteurs, que les diverses sources de renseignements auxquelles ils se sont reportés, pour obtenir, par branches, les évaluations directes totales des produits nets, ne sont pas de nature à donner rapidement des résultats utilisables.

* * *

En remontant dans le temps, on trouve d'abord, à une période très récente, une enquête officielle, portant sur le revenu national de 1938, et qui a été confiée à M. Froment. Il s'agissait d'obtenir des indications pouvant servir aux négociations économiques de la France avec les autres États. Il nous semble que, tout en utilisant beaucoup d'éléments statistiques, M. Froment s'est surtout confié à son bon sens et à celui des personnes expérimentées qu'il a pu consulter, et c'est là, peut-être, ce qu'on peut faire de mieux quand on se trouve en présence d'informations touffues qui ne couvrent qu'une partie du terrain à explorer. Cela même indique qu'il n'y a pas lieu de faire une critique serrée des procédés employés. Mieux vaut avoir obtenu une évaluation d'ensemble sensée que des estimations partielles bien appuyées sur des données à peu près exactes, mais laissant subsister des lacunes ôtant toute vraisemblance aux totaux que l'on peut obtenir.

* * *

L'auteur de ces lignes a donné, en 1940, dans une conférence faite à la Société de Statistique, une estimation de l'ordre de grandeur du revenu national d'alors. Il ne fait que le signaler, parce qu'il va proposer plus loin un emploi général de la méthode. On arrive ensuite à l'évaluation de M. Dugé de Bernonville, portant sur les revenus de 1938.

Le savant statisticien a fait l'addition des revenus profitant aux facteurs de la production nationale. Il considère les salaires, les traitements, les revenus des valeurs mobilières, ceux de la propriété bâtie, les revenus (autres que les salaires et les dividendes), de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, ceux des professions libérales, les pensions et retraites.

C'est faire le total des revenus nets des particuliers (auxquels il faudrait ajouter cependant certaines allocations gratuites qui ne sont pas comprises explicitement dans cette nomenclature). Ce total diffère du revenu national, tel que nous l'avons défini, mais il serait assez facile de passer de l'un à l'autre. M. Perroux indique les éléments de distinction que M. Dugé de Bernonville n'a pas donnés.

Il indique aussi les critiques que l'on peut apporter aux méthodes d'évaluation employées pour les différentes catégories de revenus. Ces critiques paraissent dirimantes et l'on peut sans doute en ajouter d'autres. A toutes, M. Dugé de Bernonville pourra répondre qu'il était bien obligé d'utiliser les indications qu'il possédait et que celles-ci étaient fort médiocres. Peut-être pourrait-on lui opposer un sage conseil d'Albert Gatine, qui fut président de la Société Amicale de l'École Polytechnique — et aussi du Club Alpin — tout en étant inspecteur général des Finances : cette diversité d'occupations le prédisposait sans doute à donner à sa vue un champ plus large que celui de l'optique habituelle. « Quand vous avez appliqué des formules, disait-il, voyez toujours si le résultat auquel elles vous conduisent est conforme à ce qui vous semble raisonnable. » Il appelait cela « faire la preuve par le bon sens ». Les estimations de M. Dugé de Bernonville conduisent à des résultats que nous savons être trop faibles. Si on les compare à des chiffres certains, tels que ceux des intérêts de la dette ou du total des impôts, on voit que les pourcentages sont manifestement inacceptables.

Utilisons encore l'ouvrage de M. Perroux pour signaler que M. Rivet a proposé certaines corrections aux méthodes de M. Dugé de Bernonville, qu'une note où sont présentées des suggestions concernant l'évaluation du revenu national a été établie (note du 25 juin 1946) par l'office interprofessionnel de la distribution et que les

propositions qui y figurent paraissent inspirées du même principe que celui qui nous inspire nous-mêmes, mais nous n'avons pu retrouver ni la note, ni son auteur. Peut-être, s'il lit ceci, voudra-t-il bien se faire connaître.

Remontant encore dans le temps, nous trouvons que la plus récente estimation satisfaisante du revenu national serait celle donnée par Clément Colson, en 1925, époque qui, du point de vue économique, peut nous paraître analogue à celle qui a précédé le déluge dans l'ordre de la géologie, et cela d'autant plus que les évaluations du maître n'étaient qu'une mise au point — mais très soigneusement faite — de celles qu'il avait données en 1913. Sans comprendre ce que nous appelons les emplois directs (objets et services utilisés par le producteur lui-même) Colson indiquait, pour 1925, un total de 43 milliards en francs de germinal. Il s'agissait du total des revenus nets des particuliers et certaines déductions devraient être faites pour le ramener au montant du revenu national; mais, d'autre part, nous croyons que Colson lui-même n'a pas échappé à cette tendance à la « minoration » dont l'origine est l'ensemble des dispositions fiscales qui, en dehors de toute fraude, conduit à des évaluations généralement trop faibles. En multipliant cette estimation de 43 milliards, faite en francs de germinal, par le coefficient 60, on obtient un montant donnant l'ordre de grandeur du revenu national, qui devait être aux environs de 3 trillions de francs en septembre 1947, et qui s'est déjà considérablement gonflé depuis lors.

* * *

Les conclusions de l'enquête de l'Institut de Science économique appliquée sont, d'une part, que l'on « organise sans délai l'enseignement des rudiments de la théorie et de la technique du revenu national dans les services principaux où l'on rassemble ou présente des documents numériques qui seront quelque jour utilisables », d'autre part que la France soit dotée de « census de la production de contenu comparable à celui des Censuses américain ou anglais ». Le premier de ces vœux semble pouvoir être adopté sans réserve, le second peut recevoir une précision ou une modification importante.

On conçoit sans peine qu'un pays qui croirait pouvoir se passer de taxes à l'importation n'établisse pas exprès un cordon douanier en vue d'obtenir des statistiques. Mais on ne comprendrait pas qu'il n'en fût pas tenu, du moment que le système douanier existe. Or, la France a institué un régime fiscal qui oblige à connaître le rendement brut — celui qui importe en la matière — de presque toutes les exploitations industrielles ou commerciales. Un simple dépouillement suffit sans qu'il soit besoin d'imposer aux entreprises aucune formalité nouvelle, et ce dépouillement n'est pas fait! Qu'on se représente combien minime est la dépense qu'il comporterait par rapport à l'avantage de connaître, pour chaque branche d'industrie ou de commerce, l'importance de l'activité économique! Et l'on pourrait même y employer des fonctionnaires insuffisamment occupés, mais que leur statut fait échapper aux manœuvres de la commission dite « de la Hache ».

D'ailleurs, un dépouillement partiel est déjà effectué, mais pour le département de la Seine seulement, alors qu'il faudrait connaître les données pour tout le territoire. Les quelques résultats globaux que l'on possède permettent cependant, à eux seuls, d'avancer considérablement dans la connaissance du revenu national, En effet, l'administration des Finances établit le relevé, par taux appliqués, du rendement de la taxe à la production. Cette taxe atteint les ventes; mais, sauf dans des cas exceptionnels, les ventes qui sont faites à des industriels ou à des commerçants qui supportent eux-mêmes la taxe n'y sont pas soumises. La matière imposable totale représente donc bien la valeur de la production aux prix effectivement appliqués. On saisit la matière imposable, degré par degré, sans double emploi.

Cela étant, en 1946, le rendement de la taxe, au taux de 10%, a été d'environ 65 milliards, celui de la taxe au taux de 3,50% d'environ 18 milliards; celui de la taxe au taux de 4% (charbons) d'environ 2 milliards. Il s'y ajoute 24 milliards de taxes à des taux divers dont la moyenne est à peu près 25 pour cent. Cela donne, pour

la part du revenu national correspondant aux industries et commerces atteints par cette taxe, un chiffre d'affaires de 650 plus 500, plus 50, plus 100 milliards, soit 1.300 milliards. Le montant doit être légèrement majoré, parce que les taux n'ont été que de 9 et 3%, au lieu de 10 et 3,50%, pendant un mois et demi.

D'autre part, dans certains cas, les bases d'imposition légalement admises sont pratiquement inférieures au montant des ventes. Puis, quoique la matière imposable soit bien suivie, il est inévitable qu'il y ait des fuites. Pour apprécier la partie du revenu national correspondant aux industries et aux commerces soumis à la taxe à la production, une certaine majoration doit donc être apportée aux résultats du calcul (bien que certaines ventes taxées, comme celles de bijoux et autres objets acquis d'occasion devraient être déduites). Nous pensons que le total de 1.500 milliards, pour l'année 1946, serait proche de la vérité. En tout état de cause, le montant réel n'en diffère pas beaucoup, pour la masse du revenu national correspondant aux fournitures et aux travaux d'ordre industriel et commercial, soumis à la taxe en cause. Les principales exemptions concernent les opérations relatives au pain, au lait et aux produits qui en dérivent, à l'impression et à la vente des journaux, aux fournitures d'eau, de gaz, d'électricité, aux produits de la pêche, aux affaires d'assurances. Le régime des subventions permettait assez facilement jusqu'à l'an dernier, d'estimer la valeur du pain entrant dans la composition du revenu national, valeur qui comprenait le prix payé directement par les acheteurs et la subvention payée par eux indirectement puisqu'elle était à la charge des contribuables. En ce qui concerne le lait, il en était de même, mais une proportion beaucoup plus forte était écoulée sans subvention. Les ventes d'eau, de gaz, d'électricité faites par les services publics ou leurs concessionnaires sont assez faciles à recenser. On obtient sans difficulté aussi la part du revenu national correspondant aux transports par chemin de fer qui augmentent bien la valeur des produits puisqu'ils les amènent où ils sont utilisables. Pour certaines industries, comme celle de la pêche, l'estimation sera plus incertaine, ainsi que pour la valeur des services rendus dans les professions libérales, au sujet desquelles les renseignements fiscaux sont bien incomplets. On voit cependant que, le gros morceau étant fourni en bloc par la taxe à la production, l'ensemble des autres estimations ne présente pas de difficultés très grandes, si l'on se contente d'une approximation, déjà satisfaisante, de l'ordre du dixième, sauf en ce qui concerne l'agriculture. Pour les services publics, si on estime leur valeur au coût effectif, les chiffres en sont inscrits au budget; le montant définitif ressort de la loi de règlement, mais les évaluations budgétaires, corrigées pour tenir compte des dépassements, ou, exceptionnellement des annulations probables, donnent déjà de bons renseignements. Une estimation correcte, sinon rigoureuse, peut donc être faite sans beaucoup d'effort. Nous espérons que la Statistique générale de la France voudra bien se charger d'un travail de cette nature.

Il faudrait ajouter une estimation des emplois directs. Pour ce qui n'est pas travail agricole, c'est, surtout, ici, le travail de la femme à la maison qui compte « La vie humble, aux travaux ennuyeux et faciles, oui, cette œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour », comme dit le poète, a une valeur économique considérable et il suffit de faire la somme de ce qu'il faudrait payer à une ménagère qu'on chargerait de l'exécuter, pour en être convaincu. Socialement, il est très important d'en tenir compte. Cet emploi direct justifie l'allocation de la mère au foyer; il fait comprendre à l'homme que le salaire de la femme est loin de rapporter au ménage ce que souvent l'on pense. On voit sans peine qu'il est modéré de l'estimer en moyenne à 100 francs par jour et par personne au foyer, ce qui donne plusieurs centaines de milliards. Dans une première approximation, le montant du revenu national en 1946, pour tout ce qui n'est pas agriculture et valeur tirée de l'étranger, peut être considéré comme un peu supérieur à 2 trillions de francs. Il sera, évidemment, en valeur nominale, beaucoup plus élevé en 1947 et en 1948.

En ce qui concerne la valeur tirée de l'étranger, les statistiques douanières d'exportation donnent une première approximation. En réalité, elle doit être majorée assez fortement parce que toutes les déclarations de sortie sont loin d'être exactement faites et que la valeur en est souvent minorée : toutefois, le régime des autorisations tend à diminuer ces causes d'erreur. Les produits destinés à être exportés sont exemptés de la taxe à la production; les produits importés y sont bien soumis, mais la perception est faite la plupart du temps par l'administration des Douanes et n'est pas comprises dans le rendement qui a été précédemment indiqué. Les paiements faits à l'étranger ne sont qu'une forme de l'emploi du revenu national. Les paiements faits par l'étranger s'ajoutent au revenu national. Mais le total en est devenu très faible et il était bien loin d'atteindre 100 milliards en 1947.

* *

Ce qui précède montre que, au prix d'un travail modéré, on peut obtenir une évaluation du revenu national assez approchée pour tout ce qui ne concerne pas l'agriculture, et que, sur un ordre du Gouvernement ou du Parlement, sans exposer de grands frais, sans imposer à quiconque des déclarations nouvelles, on obtiendrait des renseignements extrêmement précieux concernant presque toutes les branches d'activité intellectuelle, commerciale, industrielle.

Pour l'agriculture, on est à peu près démuni. Il faudrait un « Consus », et l'on devrait l'établir, autant que possible, sans questionnaire adressé aux exploitants, car la plupart d'entre eux seraient mal armés pour y répondre, et beaucoup ne le feraient pas sans défiance; il faudrait faire l'éducation économique de nos paysans pour atténuer le premier défaut et leur éducation sociale pour combattre le second.

J'ai procédé, il y a quelques années, avec l'aide d'un excellent collaborateur, à une enquête portant sur l'année 1938. Notre conclusion avait été que la valeur totale des produits, pris à la ferme, pouvait être de l'ordre de grandeur de 120 milliards, dont 50 consommés sur place. Mais on ne peut donner qu'avec beaucoup de réserves cette estimation, fondée sur la récapitulation de statistiques partielles, elles-mêmes fort incertaines, émanant du ministère de l'Agriculture, et à laquelle on avait ajouté une évaluation forcément arbitraire pour les productions dont la valeur n'était pas indiquée. On peut cependant la prendre comme point de départ et nous pensons qu'en estimant à 600 milliards le montant des ventes à la propriété en 1946, on aurait une estimation assez raisonnable. Quelque animosité qu'inspire l'exagération des bénéfices prélevés par les intermédiaires, on ne peut pas empêcher qu'ils existent et qu'ils s'intègrent dans le revenu national qui n'est pas nécessairement un revenu bien acquis. On arriverait ainsi aux environs d'un trillion et demi (dont 600 milliards pour les emplois directs et 900 pour les ventes) et l'on dépasserait peut-être cette valeur. Nous savons que donner un montant total de plus de 3 trillions et demi pour le revenu national de 1946, va paraître, à certains, exagéré; mais nous ferons observer, d'une part, qu'on a l'habitude de négliger les « emplois directs » qui en font incontestablement partie si l'on donne aux mots leur sens normal, d'autre part, qu'on est obsédé par les estimations faites en partant des revenus déterminés d'après l'impôt, alors que presque-toutes les causes agissent pour les rendre beaucoup trop faibles.

* *

Que des conférences soient instituées à l'École d'administration et dans différents Services publics pour faire connaître les problèmes intéressant la détermination du revenu national.

Que l'administration des Finances veuille bien procéder au dépouillement des états concernant la taxe à la production, de façon à établir l'importance du rendement obtenu dans les diverses branches d'activités industrielles et commerciales.

Qu'une étude rationnelle, approfondie et permanente du rendement des entreprises agricoles soit organisée, même si le coût doit en être élevé.

Tel est le vœu qui fut adopté par l'Association française pour l'avancement des Sciences, lors de son congrès, tenu l'an dernier à Biarritz et que nous serions heureux de voir reprendre par la Société de Statistique.

M. CORRÉARD,
*Inspecteur général des Finances honoraire,
Professeur honoraire à l'École des Sciences politiques,
Président du Centre d'Action intellectuelle français.*

* * *